Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide cantonale à la formation culturelle

Le Conseil d'Etat a donné son feu vert pour allouer par le Fonds cantonal de la formation culturelle (alimenté par un crédit annuel de l'ordre de 80'000 francs en 2003) une première enveloppe de 44'000 francs en faveur de douze projets de formation culturelle proposés durant le 1er semestre 2003 par diverses associations.

Indépendamment de ce qui est prévu par la législation sur l'instruction publique et sur la formation professionnelle, le Fonds cantonal de la formation culturelle soutient prioritairement des cours, des conférences et des manifestations éducatives organisés par des communes, des institutions semi-publiques ou des organisations privées ne poursuivant aucun but lucratif. Ces dernières années par exemple, des subventions ont été allouées à diverses associations ayant pour but la projection de films classiques à des jeunes de 6 à 12 ans, la mise sur pied d'ateliers d'écriture, l'organisation de cours ou de stages de formation à l'art du cirque, à la confection du costume vaudois, aux techniques du son pour des groupes de musique hip-hop, etc.

Afin de mieux faire connaître cette possibilité de soutien, la Commission cantonale de la formation culturelle - chargée d'examiner les demandes et de donner son préavis au Conseil d'Etat - indique dorénavant sur internet (http://www.dire.vd.ch/serac/formation/formation.html) la procédure à suivre pour déposer un projet. Ces informations sont également disponibles sur papier auprès du Service des affaires culturelles, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne , tél. 021 316 33 02.

Par ailleurs, la Commission cantonale de la formation culturelle a sollicité ARTOS (Association Romande Technique Organisation Spectacles), pour organiser dès cet automne un cours de sensibilisation à la gestion culturelle, afin de permettre aux responsables de projets d'être mieux à même de les présenter et de les réaliser. La majeure partie des frais d'inscription à ces cours peut être prise en charge par le Fonds cantonal de la formation culturelle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 juin 2003

Mme Brigitte Waridel, Chef du Service des affaires culturelles, 021 316 33 00 M. Henry Rosset, adjoint du chef de Service, 021 316 33 03